



MINISTÈRE DE LA FEMME,  
DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE  
-----ó-----  
DIRECTION DE LA FAMILLE

**TDR de l'évaluation de la mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> Plan  
d'action national pour l'accélération de l'abandon de  
l'excision (2010-2015)**

## **I. Contexte et justification**

Les mutilations génitales féminines (MGF/E) constituent une pratique très ancienne dans les sociétés africaines, particulièrement au Sénégal. Elle touche 24% de la population féminine de 15 à 49 ans et 15% des filles de moins de 0 à 14 ans<sup>1</sup>. Cette forme de violation des droits des femmes, des jeunes et des enfants est considérée aujourd'hui comme un des fléaux qui porte atteinte à leur dignité humaine et à leur épanouissement physique et psychologique.

Au Sénégal, son ampleur varie selon les zones et les ethnies.

La persistance de cette pratique a poussé les autorités sénégalaises à adopter un ensemble de dispositions visant l'abandon des MGF/E. Il s'agit notamment de l'adoption en 1999 de la loi N° 99-05 du 29 Janvier 1999 rendant illégale la pratique de l'excision, de l'adoption et la mise en œuvre de deux plans d'action nationaux pour l'élimination des MGF/E (2005-2010 et 2010-2015), de la mise en place d'un comité technique national sur les MGF présidé par le Ministre en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, d'un engagement fort du secteur de la santé avec l'intégration des MGF dans les politiques, normes et protocoles relatifs à la santé reproductive du Ministère de la Santé; d'un engagement des parlementaires à travers la mise en place des commissions (santé et lois) à l'Assemblée Nationale ; de l'engagement officiel de 6400 communautés d'abandonner la pratique de l'excision; de la mobilisation des jeunes à travers les média sociaux pour échanger sur les pratiques néfastes (Excision) ; de l'implication des chefs traditionnels et religieux soutenus par des argumentaires religieux, sanitaires et juridiques pour renforcer le dialogue au sein des communautés; de la création du Réseau Islam et Population (RIP).

L'objectif de ces plans d'action était d'amener les communautés à abandonner totalement l'excision en 2015. Il reposait sur les 4 principes directeurs suivants : (i) la responsabilisation des communautés, avec un focus sur le respect, l'écoute et la promotion des droits humains fondamentaux pour un changement durable ; (ii) l'approche basée sur les droits humains, avec la participation active libre et réelle des personnes concernées, mais aussi mettre l'accent sur la non-discrimination, l'égalité et l'équité ; (iii) la stratégie coordonnée axée sur la théorie de la convention sociale de Schelling qui implique l'importance d'agir sur le collectif en apportant des informations nouvelles sur les alternatives acceptables et une masse critique d'adhérents pour impulser le basculement ; (iv) la gestion axée sur les résultats avec un système de suivi-évaluation rigoureux pouvant aider à l'obtention des résultats dans les délais, garantir l'efficacité et l'efficience.

Le plan d'action nationale s'articule autour de 4 composantes : (i) l'extension et la couverture nationale pour l'abandon total de l'excision ; (ii) la coopération sous régionale et la diaspora ; (iii) la coordination, suivi-évaluation ; (iv) les mesures d'accompagnement.

Dans la perspective de l'abandon total de la pratique, les actions entreprises par le Sénégal sont appuyées par des partenaires au développement dont l'UNFPA, l'UNICEF, dans le cadre du

---

<sup>1</sup> Enquête démographique et de santé (EDS) continue de 2015

programme conjoint. Ces derniers ont mis en œuvre, entre autres interventions, la première phase du programme conjoint UNFPA-UNICEF pour l'accélération de l'abandon des MGF/E durant la période (2008-2013), sous la coordination du Ministère en charge de la Famille. La 2<sup>ème</sup> phase du programme conjoint UNFPA-UNICEF visant l'accélération de l'abandon des MGF/E couvre la période 2014-2017.

Des études et évaluations<sup>2</sup> de projets réalisées dans le cadre de l'accélération de l'abandon de l'excision ont fourni des informations pertinentes sur le processus de changement de comportement visant l'abandon de l'excision et montré l'ampleur des défis et des efforts consentis par les acteurs.

En perspective de l'élaboration d'un nouveau Plan d'action National pour l'accélération de l'abandon des MGF, il est d'abord nécessaire de faire le point des progrès réalisés au Sénégal vers l'abandon de la pratique de l'excision, et d'évaluer les interventions passées en termes de pertinence, efficacité, efficience, durabilité, dans le cadre du Plan National d'Action 2014-2017 et au regard des enjeux et défis actuels relatifs à l'abandon total de la pratique de l'excision. Ainsi, il y a lieu de faire le point aussi dans un contexte de revue du Plan Sénégal Emergent (PSE), et de révision des programmes d'appuis des partenaires au développement, en particulier du système des Nations-Unies avec le prochain PNUAD à développer pour la période 2019-2023.

Malgré l'existence d'une documentation sur la mise en œuvre du plan d'action, les connaissances sur d'autres questions pertinentes restent insuffisantes pour rendre compte de l'utilisation des ressources, des progrès, de contribuer à la redevabilité envers les parties prenantes du plan d'action national 2010-2015, ou de fournir des orientations claires pour l'élaboration du prochain plan d'action. Ces principales raisons justifient la réalisation de cette évaluation du plan d'action 2010-2015.

## **II. But et Objectifs**

### **2.1. But et Objectif général**

Cette consultation a pour but de contribuer à améliorer l'impact de l'action du Gouvernement et ses partenaires, en particulier UNFPA et l'UNICEF, pour permettre aux filles et femmes du Sénégal de garder leur intégrité physique intacte, avec un abandon total de la pratique de l'excision.

Le but de l'évaluation est :

- D'analyser les progrès enregistrés vers l'abandon de la pratique de l'excision, tant au niveau de la prévention que de la réponse aux risques d'excision, et y compris les bonnes pratiques

---

<sup>2</sup> Evaluation du Plan d'action national 2005-2010  
Etude sur l'impact des déclarations

- D'identifier et d'analyser les insuffisances, les limites, ainsi que les défis prioritaires à relever, au regard des différents domaines d'intervention (cadres politiques, juridiques, coordination, services, mécanismes communautaires, normes sociales et comportements, ressources, suivi-évaluation, etc.) pour progresser vers l'abandon de l'excision
- Faire ressortir les stratégies, interventions et mesures qui doivent prioritairement être conduites pour accélérer le changement social et l'abandon de la pratique, assurer l'accès des filles/femmes affectées par l'excision ou ayant besoin de protection à une prise en charge de qualité, et réprimer les infractions à la loi de 1999 portant interdiction de l'excision.

Cette consultation a pour objet de conduire une évaluation de la mise en œuvre du second Plan d'Action National pour l'accélération de l'abandon de l'excision (2010-2015), permettant de renseigner de manière critique sur les progrès réalisés vers l'abandon de la pratique de l'excision, et de formuler des recommandations pour une plus grande pertinence, efficacité et durabilité des plans, programmes, approches et interventions, tant du côté du Gouvernement que des partenaires, en particulier de UNFPA et UNICEF, en matière de lutte pour l'abandon de l'excision.

Les résultats et recommandations de cette évaluation devront pouvoir orienter le développement du prochain plan d'action national en faveur de l'abandon de l'excision, orienter les actions futures que le Gouvernement, à travers chaque département ministériel concerné peut mener, ainsi que ses partenaires. Ils seront utiles pour renforcer le plaidoyer pour une plus grande prise en compte de l'excision dans les politiques sectorielles des secteurs concernés, et mieux informer la planification des programmes, projets et interventions dans le domaine. De même, ces résultats et recommandations serviront de lignes directrices pour les orientations du prochain Cadre d'Appui au Développement des Nations Unies au Sénégal (PNUAD).

## **2.2. Objectifs spécifiques**

- Apprécier la pertinence, efficacité et efficacité des interventions du plan d'actions, et des autres stratégies et interventions, pour l'accélération vers l'abandon de la pratique de l'excision,
- Apprécier la contribution et la cohérence des interventions des partenaires, en particulier de UNFPA et de l'UNICEF, en appui aux efforts nationaux
- Apprécier les réalisations/progrès dans l'atteinte des résultats du plan d'action national;
- Dégager les leçons apprises, faiblesses, obstacles, forces et opportunités tirées de la mise en œuvre du Plan d'action national
- Analyser les performances et l'efficacité du dispositif de coordination et de suivi ;
- Proposer des recommandations de nature stratégique et opérationnelle pour orienter le développement d'un prochain plan d'actions/cadre stratégique pour l'abandon total de l'excision.

- Proposer des recommandations de nature stratégique et opérationnelle pour orienter la revue et/ou développement de politiques et programmes nationaux, l'allocation de ressources budgétaires, ainsi que l'élaboration du prochain PNUAD (2019-2023).

### **III. Critères et questions évaluatives**

La pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité sont les principaux critères d'évaluation retenus dans le cadre de cet exercice.

Les principales questions d'évaluation à considérer sont :

#### Pertinence

Dans quelle mesure les orientations stratégiques du plan d'action national répondent-elles aux engagements du Sénégal au plan international et sont en cohérence avec les objectifs nationaux ?

Dans quelle mesure les orientations stratégiques du plan d'action national sont alignés sur les besoins en termes de prévention et en termes de réponse ?

Les approches et interventions menées pour le renforcement de l'accès et de la qualité des services à la base intervenant en matière de prévention et réponse aux MGF permettent-elles de répondre aux besoins de protection du groupe cible ?

#### Efficacité

Dans quelle mesure le Plan d'Action national et les interventions des partenaires, en particulier du Système des Nations Unies, ont adressé les facteurs de risques ?

Les approches et interventions menées en matière de communication pour le changement social en faveur de l'abandon de la pratique de l'excision permettent-elles de répondre aux risques et facteurs d'excision ?

Dans quelle mesure les résultats poursuivis, dans le cadre du plan d'action national, ont été atteints ?

Dans quelle mesure le dispositif de coordination et de suivi a été performant (et efficient) ? Quels ont été les points forts et points faibles de ce dispositif ?

Les approches et initiatives menées en matière de changement de normes sociales et de comportement pour l'abandon de la pratique de l'excision, y compris la mobilisation communautaire, sont-elles ciblées ? mesurées ? ont-t-elles permis un changement de normes sociales ou des comportements pour l'abandon de l'excision ? Dans quelle mesure les mécanismes communautaires répondent aux besoins de protection des femmes et des filles ?

Quelle est la qualité et l'efficacité des différents services sectoriels concernés en terme de prévention, détection, signalement, référence, prise en charge des cas d'excision ?

Quelle est la qualité de la coordination entre les services dans le continuum de services de protection en matière d'excision ?

### Efficiences

Quelle est la performance dans le respect des délais, notamment dans la mobilisation des ressources, la réalisation des cibles ?

Dans quelle mesure les interventions menées par le Gouvernement et les partenaires, en particulier le Système des Nations Unies, sont-elles coût-efficaces ? Cohérentes les unes avec les autres ? Dans quelles mesures les approches et dispositions pour l'abandon de la pratique de l'excision permettent une utilisation maximale des ressources et des résultats pérennes ?

Dans quelles mesures les mécanismes de coordination au niveau national et au niveau déconcentré s'intègrent et fonctionnent dans le dispositif institutionnel ? Sont-ils en cohérence avec d'autres cadres planifiés ou existants ? Permettent-ils d'organiser une réponse holistique et intégrée au profit des filles à risque ? Sont-ils efficaces ?

### Durabilité

Dans quelle mesure les résultats atteints sont durables et les interventions menées par le Gouvernement et ses partenaires, en particulier le Système des Nations Unies, sont pérennes ?

Quels sont les mécanismes mis en place pour assurer une appropriation nationale du plan d'action et une pérennité des stratégies en faveur de l'abandon total ?

Dans quelle mesure les interventions menées en matière de renforcement de capacités nationales permettent des résultats durables et d'envergure ?

Dans quelle mesure les résultats en matière de communication soutiennent un changement profond et durable des normes sociales et de comportements ?

Les résultats de l'évaluation devront faire ressortir notamment les points suivants :

- Pertinence du cadrage stratégique national dans la prévention et la réponse aux mutilations génitales féminines
- Niveau d'appropriation du Plan d'action national MGFs par les acteurs nationaux et les partenaires au développement notamment le Système des Nations Unies et les ONGI
- Niveau de financement et de mise en œuvre du Plan d'action national
- Pertinence, efficacité, efficience des positionnements et contribution des ministères et secteurs clés (Action Sociale, Justice, Sécurité, Santé et Education), et des partenaires
- Pertinence, efficacité, efficience et pérennité :
  - des cadres de coordination et de suivi-évaluation
  - des standards et outils développés
  - des mesures de renforcement de capacités nationales en prévention et en réponse aux MGFs
  - des mesures et interventions menées pour le changement de normes sociales et de comportement en matière de MGFs

- des programmes et projets du Système des Nations Unies et des autres partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action national (dans les composantes décrites ci-dessus)
  - des partenariats entre le Gouvernement et la société civile, et avec les autres partenaires au développement
- Lacunes, gaps et goulots d'ordre légal, politique, institutionnel, technique, opérationnel, culturel et religieux qui ont ralenti la mise en œuvre du Plan d'Action national
  - Bonnes pratiques et Opportunités d'interventions efficaces pour l'abandon des MGFs
  - Recommandations d'ordre stratégique, programmatique et opérationnel répondant aux insuffisances, lacunes et gaps identifiés, et formulées à chaque type d'acteurs, permettant d'accélérer les changements en faveur de l'abandon de l'excision.

#### **IV. Méthodologie**

Cette évaluation sera réalisée selon une approche participative et mixte (méthodes de collecte/analyse de données quantitative et qualitative).

Les données seront collectées à travers la revue documentaire, les interviews semi structurées, les focus group et les visites de terrain, suivant différents outils pour assurer la triangulation des méthodes de collecte et des sources.

Les données primaires seront collectées auprès des principaux acteurs aux niveaux national et décentralisé (représentants des ministères concernés, des organisations de la société civile, d'ONG, membres des comités techniques national, régional et/ou départemental pour l'abandon de l'excision, partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre dudit plan d'action). Les autres acteurs comme les parlementaires et les responsables de collectivités locales pourraient être rencontrés pour collecter les données.

Les informations détaillées sur la méthodologie de collecte et d'analyse de données seront fournies dans le rapport de démarrage.

Les consultant-e-s engagé-e-s pour cette évaluation travailleront sous la supervision d'un comité de suivi coordonné par la Direction de la Famille et comprenant, entre autres, des représentants du comité technique national pour l'abandon de l'excision, de l'UNICEF et de l'UNFPA.

L'évaluation devra prendre en compte les normes de l'UNEG<sup>3</sup>, notamment : utilité, crédibilité, indépendance, impartialité, éthique, transparence, droits de l'homme et égalité de genre, capacités d'évaluation nationale et professionnalisme. Les détails de ces normes figurent dans les « normes et règles d'évaluation » de l'UNEG (2016).

#### **V. Livrables**

Les livrables attendus du consultant sont les suivants :

---

<sup>3</sup> United Nations Evaluation Group, (2016), normes et règles d'évaluation, 30p.

- Un rapport de démarrage déclinant la méthodologie détaillée, y compris la matrice d'évaluation (les hypothèses, indicateurs, outils de collecte, sources, pour chaque question évaluative) ;
- Un rapport provisoire de l'évaluation selon le format à valider avec le comité de pilotage
- Un rapport final après prise en compte des observations du comité de pilotage et des participants à l'atelier de restitution du rapport provisoire, selon le format validé.
- Une présentation power point des résultats clés de l'étude

## VI. Durée et chronogramme

La durée de la mission d'évaluation est de 35 jours ouvrés. Le chronogramme suivant sera validé avec le comité de pilotage afin de prendre en compte les activités afférentes en instance.

Activités	Juillet 2017				Aout 2017				Septembre 2017			
<b>Offre et Recrutement des consultant-e-s</b>												
<b>Revue et analyse de la documentation</b>												
<b>Rédaction et transmission du rapport de démarrage</b>												
<b>Assurance qualité et prise en compte des observations</b>												
<b>Collecte des données</b>												
<b>Exploitation des données/analyse des informations</b>												
<b>Rédaction du rapport provisoire</b>												
<b>Restitution des résultats provisoires</b>												



### **Consultant-e- international-e**

- Diplômé-e en sciences sociales (notamment économie, statistique, démographie, sciences politiques, sociologie, genre, sciences juridiques, etc.) avec un minimum de Bac+5 ans ;
- Avoir au moins dix ans d'expérience en matière d'évaluation ou de recherche ;
- Avoir au moins cinq années d'expérience dans le domaine de l'évaluation de plans d'action ou de programmes dans le domaine du genre ou de la protection ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français et bonne connaissance de la pratique des logiciels MS Office (Word, Excel et Power Point) ;
- Une expertise dans le domaine des mutilations génitales féminines au Sénégal et dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sera un atout.

### **Consultant-e- national-e**

- Diplômé-e en sciences sociales (notamment économie, statistique, démographie, sciences politiques, sociologie, genre, sciences juridiques, etc.) avec un minimum de Bac+5 ans ;
- Avoir au moins cinq ans d'expérience en matière d'évaluation ou de recherche;
- Avoir au moins cinq années d'expérience dans le domaine de la planification ou de l'évaluation de plans d'action ou de programmes dans le domaine du genre ou de la protection ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français et bonne connaissance de la pratique des logiciels MS Office (Word, Excel et Power Point) ;
- Une expertise dans le domaine des mutilations génitales féminines au Sénégal et dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est obligatoire.

### **Composition du dossier de candidature :**

- Un Curriculum Vitae détaillé avec l'indication des coordonnées de trois personnes de référence à contacter en cas de besoin sur les compétences et les aptitudes professionnelles du/de la candidat(e)
- Un formulaire P11 des Nations Unies dûment rempli
- Une proposition méthodologique avec chronogramme
- Une offre financière

La disponibilité immédiate serait un atout.

**Lieu de Dépôt des candidatures :**

Les dossiers de candidatures, adressés à Madame la Directrice de la Famille, peuvent être soumis par courriel aux adresses électroniques suivantes : [recrutementconsultantpanae@gmail.com](mailto:recrutementconsultantpanae@gmail.com), [dakarerecruitment@unicef.org](mailto:dakarerecruitment@unicef.org), [procurementdakar@unfpa.org](mailto:procurementdakar@unfpa.org), avec la mention « Consultant, second Plan d'action national sur les MGFs» au plus tard le **Dimanche 06 Aout 2017 à 16h00mn**

Les dossiers de candidature jugés incomplets ou non conformes au profil recherché ne seront pas examinés.

Aucun frais n'est exigé des candidat(e)s intéressé(e)s par le présent avis que ce soit au moment du dépôt de la soumission ou après.